

Un compteur Linky posé malgré le refus de la locataire



Yvonne et Marc Langlois dépités après cette nouvelle pose. / DDM, B. D.

Branle-bas de combat hier matin pour les adhérents du CMGA, le Comité la Mouline-Le Gô Association. Yvonne, une adhérente de 73 ans, a appelé Marc Langlois pour lui dire que deux personnes mandatées par Enedis étaient en train de poser un compteur Linky chez elle, rue de la Violette à Albi. Il s'est précipité avec sa caméra pour filmer et a appelé d'autres adhérents du quartier à se rendre chez Yvonne. M. Langlois a juste eu le temps de filmer les techniciens qui sont partis, leur tâche achevée, sans répliquer aux remarques acerbes. Yvonne s'excuse. Elle n'a pas retrouvé la lettre de refus que le Comité conseille de coller sur les anciens compteurs. «C'est vrai, c'est un accord qu'on avait jusqu'à présent. Ils ne posent pas quand il y a une lettre de refus. Mais rappelez-vous, je vous avais conseillé de vous mettre devant pour les empêcher de travailler. Bon, vous n'avez pas osé, je comprends, ce n'est pas facile.» Mustafa, un voisin de la rue Porte-Neuve, arrive sur ces entrefaits et indique que, dans sa résidence, «ils ont posé les compteurs Linky sans nous demander notre avis». La discussion s'engage. «Avec ce compteur, ils vont savoir quelle chaîne vous regardez, quand vous vous levez... car c'est un objet connecté», commence M. Langlois, qui annonce qu'il va écrire à la maire d'Albi pour soulever ce problème. «Je vais développer les arguments du cabinet d'avocats Arthemia qui explique qu'Enedis ne respecte pas les recommandations de la CNIL. Nos données personnelles, c'est un des problèmes au-delà des ondes. Car ça, c'est le big data. Ils revendent nos données et ça fait du démarchage commercial derrière.» Le discours est bien rodé. Mais pour Mustafa et Yvonne, c'est trop tard. Ils ont respecté la loi... malgré eux.

A ce jour, 5 700 compteurs Linky ont d'ores et déjà été posés à Albi.

«S'opposer à la pose, c'est contraire à la loi»

Frédéric Godard, le directeur territorial Enedis Tarn, est formel : «M. Langlois raconte ce qu'il veut. Sa parole n'engage que lui. Il n'y a jamais eu d'accord ni avec lui ni avec son collectif. On applique simplement la loi et on pose les compteurs chez l'ensemble de nos clients. On est sur une installation complètement légale. S'opposer à la pose d'un compteur Linky, c'est s'opposer à la loi, tout simplement. Et si certains passent outre, ils en assumeront les conséquences : la relève sera payante pour ces clients, comme une mise en service et une augmentation de puissance. Quoi qu'il en soit, quand le compteur est accessible depuis le domaine public, on le pose.»